



CLUB DES PATINEURS D'AJOIE

Membre de l'Union suisse de patinage

Porrentruy, le 15 septembre 2017

REGLEMENT 7^{ème} COUPE D'AJOIE, Patinoire de Porrentruy vendredi 10 et samedi 11 novembre 2017

1. Organisation : Club des Patineurs d'Ajoie
2. Catégorie du concours : selon documents annexés.
3. Veuillez présenter vos licences ou carte d'identité + CD, le jour du concours, au minimum 1h avant le début du concours pour la catégorie concernée.
4. Les tests requis doivent avoir été obtenus au plus tard à la date du délai d'inscription.
5. Délai d'inscription : le **15 octobre 2017** (date du timbre postal).
L'inscription doit être faite uniquement par le club participant (chef technique) à envoyer à :
Club des Patineurs d'Ajoie, cp 1141, 2900 Porrentruy,
ou par courriel : inscriptions@cpajoie.ch
renseignements : Evelyne Juillerat : 078 793 75 44 ou Jean-Michel Erard : 079 444 72 51
6. Les PPC's sont à envoyer à la même adresse au plus tard le 01 novembre 2017.
7. L'horaire définitif sera communiqué après réception des inscriptions, env. 2 semaines avant la compétition. Il sera envoyé aux Clubs par courriel et disponible sur le site www.cpajoie.ch
8. Finance d'inscription : CHF 90.- par patineur/patineuse catégorie USP ou ARP et CHF 50.- pour les patineurs/patineuses en catégorie étoile.
Cette finance d'inscription, qui ne sera pas remboursée en cas d'absence, est à régler d'ici à la fin du délai d'inscription en faveur de :

Banque Raiffeisen Ajoie
CH17 8002 7000 0027 1527 2
Club des Patineurs d'Ajoie
2942 Alle

Communication :
Finance d'inscription Coupe Ajoie 2017
9. Un cadeau souvenir (coupe) sera remis à chaque participant.
7. Musique : CD dans son boîtier avec le numéro du programme à utiliser.
8. Pas de limitation d'inscriptions par Club et par catégorie.
9. Tirage au sort de l'ordre de départ : sous la responsabilité du comité d'organisation.
10. En cas d'un nombre d'inscriptions trop important, le club se réserve le droit d'annuler la participation de certaines catégories en commençant par les catégories les plus basses.
11. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident. Les participants, accompagnants, entraîneurs, juges et aides doivent être assurés personnellement contre les accidents.
12. Le comité du CP Ajoie décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires des participant(e)s, entraîneurs, juges et aides.

Nous restons bien volontiers à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous adressons nos cordiales salutations.

Club des Patineurs d'Ajoie